

Adhésion au CAUE Rhône Métropole

Le CAUE assure dans le Rhône et la Métropole de Lyon des missions de service public :

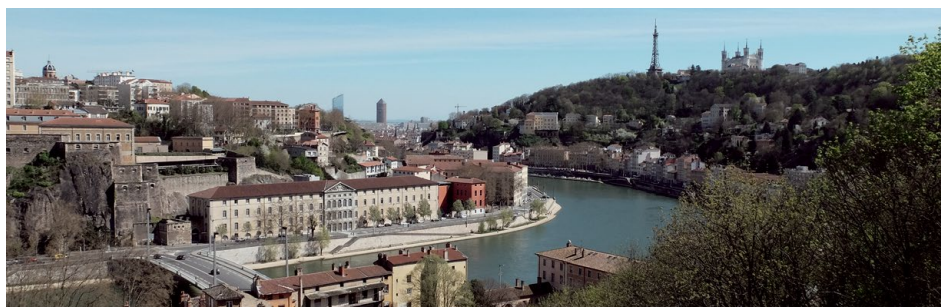
- une assistance architecturale gratuite auprès des candidats à la construction dans de nombreux points conseil répartis sur le territoire ;
- un avis gratuit pour les collectivités sur tout projet d'architecture ou d'aménagement communal ;
- des formations pour les maîtres d'ouvrage, les professionnels et agents des collectivités ;
- des activités culturelles autour de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec des expositions, des conférences, des visites, des débats, des éditions, etc. ;
- des actions pédagogiques avec les scolaires.

En adhérant au CAUE Rhône Métropole, vous devenez membre de l'assemblée générale et vous prenez part aux orientations de l'activité du CAUE.

Adhérer permet :

- de **solliciter un conseil préalable** avant tout projet d'aménagement ou de construction (architecture, urbanisme, paysage) ;
- de **solliciter un conseil et un accompagnement approfondi** (pré-programmation architecturale et urbaine de bâtiments ou espaces publics, accompagnement et suivi de PLU, aide au choix d'équipes de maîtrise d'œuvre architecturale, paysagère ou urbaine).
L'intervention se situe toujours hors du champ de la maîtrise d'œuvre.
Le CAUE ne fait pas de projets mais les prépare ;
- d'**être assisté d'un professionnel** lors de jurys de concours de maîtrise d'œuvre ou de procédures adaptées ;
- d'**être accompagné** dans l'organisation d'actions de sensibilisation, d'éducation artistique et culturelle ou de formation à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage (visites, parcours, ateliers pratiques, etc.) ;
- d'**être convié à l'ensemble des manifestations** (expositions, conférences, visites, etc.) et de profiter de tarifs préférentiels pour les formations et les voyages d'études.

Le principe de gratuité des missions de conseil a été retenu pour les communes de moins de 3 500 habitants, dans la limite de 8 jours de conseil par an, à condition d'avoir adhéré au CAUE.



Barème des cotisations 2022 au CAUE Rhône Métropole

moins de 2 000 habitants	200 €
de 2 000 à 3 500 habitants	300 €
de 3 500 à 10 000 habitants	400 €
de 10 000 à 40 000 habitants	500 €
plus de 40 000 habitants	700 €
Organismes, associations, établissements scolaires, personnes physiques ou professionnels	80 €

2022

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 069-216900910-20220929-DEL20220929_2-DE

Bulletin d'adhésion au CAUE Rhône Métropole

- Commune
- Communauté de communes
- Organisme
- Association
- Établissement scolaire
- Personne physique ou professionnel

Nom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Courriel

N° Siret

Représenté(e) par

Prénom

Nom

Fonction

agissant par suite de la délibération en date du
sollicite l'adhésion au CAUE Rhône Métropole pour l'**année civile**
et déclare un nombre d'habitants de

Montant

Mode de règlement

Barème des cotisations 2022 au CAUE Rhône Métropole

moins de 2 000 habitants	200 €
de 2 000 à 3 500 habitants	300 €
de 3 500 à 10 000 habitants	400 €
de 10 000 à 40 000 habitants	500 €
plus de 40 000 habitants	700 €

Organismes, associations,
établissements scolaires,
personnes physiques
ou professionnels 80 €

Fait à le

(cachet et signature)

Souhaite une facture

Règle la somme de
au CAUE Rhône Métropole

RIB

Caisse des Dépôts
Code banque 40031
Code Guichet 00001
N° de compte 0000237283R
Clé RIB 58
IBAN FR67 4003 1000 0100 0023 7283 R58
Code BIC CDCG FR PP

Siret 318 786 647 00020
APE 7111 Z

Bulletin à renvoyer au CAUE Rhône Métropole

Conseil
d'architecture,
d'urbanisme
et de l'environnement
Rhône Métropole

6 bis, quai Saint-Vincent
69001 Lyon
T. 04 72 07 44 55
caue69@caue69.fr
www.caue69.fr

CAUE
RHÔNE MÉTROPÔLE

CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT